



communiqué

No:
No.: 36

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 12 MAI 1980

PROROGATION DE L'ACTUEL ACCORD NORAD

Le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, Allan J. MacEachen, a déposé à la Chambre des communes aujourd'hui un Echange de notes constituant un Accord entre les Gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique portant prorogation pour un an de l'Accord sur le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) actuellement en vigueur.

Les Notes (copies ci-jointes) ont été échangées aujourd'hui à Washington entre Peter Towe, ambassadeur du Canada aux États-Unis, et Sharon E. Ahmad, secrétaire d'État adjoint suppléant pour les affaires canadiennes au département d'État.

Le gouvernement du Canada a cherché à obtenir cette prorogation de façon à donner au Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale de la Chambre des communes l'occasion de se prononcer à ce sujet. En raison de la tenue récente des élections, l'examen de la question n'a pu être amorcé avant l'expiration du présent Accord, le 12 mai.

NOTE DIPLOMATIQUE CONCERNANT
LE RENOUELEMENT DE L'ACCORD NORAD

Washington, D.C.
Le 12 mai 1980

Monsieur,

J'ai l'honneur de me reporter aux entretiens entre les représentants de nos deux Gouvernements sur la coopération future entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en ce qui a trait à la défense de l'Amérique du Nord par le biais de notre participation commune au Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD). Les principes régissant l'organisation et le fonctionnement de ce Commandement avaient fait l'objet d'un Accord entre nos deux Gouvernements qui expire le 12 mai 1980.

Conscient de l'importance que revêt cette coopération pour la sécurité de la zone canado-américaine de l'OTAN et de l'ensemble de la zone OTAN, le Gouvernement du Canada désire, comme cela fut le cas par le passé, connaître les vues du comité pertinent de la Chambre des communes du Parlement canadien sur la question. Par conséquent, mon Gouvernement propose que l'Accord soit reconduit dans sa forme actuelle, sans modifications, jusqu'au 12 mai 1981.

Si cette proposition agréée au Gouvernement des États-Unis, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions française et anglaise font également foi, et votre réponse à cet effet constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur le 12 mai 1980.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

P.M. Towe

Le 12 mai 1980

NOTE DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT
LE RENOUELEMENT DE L'ACCORD NORAD

(TRADUCTION)

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 12 mai 1980 et aux discussions tenues entre les représentants de nos deux Gouvernements concernant le renouvellement de l'Accord sur le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD).

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique partage les vues du Gouvernement du Canada quant à l'importance de la coopération entre nos deux nations pour assurer la sécurité de la zone canado-américaine de l'OTAN, aux termes des arrangements prévus dans l'Accord NORAD. Les États-Unis comptent que les négociations connaîtront une issue heureuse et mèneront au renouvellement de l'Accord NORAD dans les meilleurs délais de façon à permettre la planification opportune de nouveaux efforts de coopération. A cet égard, les États-Unis espèrent que les négociations en cours prendront fin avant que n'expire la prorogation d'un an proposée dans votre Note.

Je suis heureuse de vous informer que mon Gouvernement souscrit aux considérations exposées dans votre Note et fait sienne votre proposition voulant que votre Note et la

présente réponse constituent entre nos deux Gouvernements un
Accord qui entrera en vigueur à compter du 12 mai 1980.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur,
l'expression renouvelée de ma très haute considération.

Pour le secrétaire d'État,

Sharon E. Ahmad